

# Réunion

## ARS / Fédérations du Médico-Social /

Point de situation COVID-19

Au 27 MARS - 11h

### Pour l'ARS :

- Astrid LESBROS-ALQUIER, Directrice déléguée Pilotage de l'offre médico-sociale
- Catherine GINI, Responsable du Pôle planification de l'offre de la Direction de l'Autonomie
- Rafael GLABI, Directeur de l'Autonomie
- Christelle SANITAS, Responsable pôle allocation et optimisation des ressources

### Pour les fédérations :

- URIOPSS : Julie ARNAUD LEYNAUD, directrice adjointe - Vanessa MAISONROUGE, conseillère technique PA/PH
- SYNERPA : Jean-Luc FRESEL, Laurence BARRET, Pierre-Yves GUIAVARCH
- FHF : Sylvie MOREL, M. MARTINEZ
- CCAS Clermont-Ferrand : Philippe BERGE
- UNA : Marc DUPONT, Laurence GARCIA, Georges COLLAY, Ingrid JOLIVET
- FEHAP : Christine METENIER, Laure MONTAGNON, Aude BOCQUET, Paul RIGATTO, Yvan RAUCROY
- NEXEM et ADAPEI 63- 69-42 : Myriam VIALLAT, Bruno FONLUPT, Nicolas BORDET, Jean-Pierre ROUILLON, Olivier FABIANI, Lydia PAPANDREOU
- ADEDOM : Mme PRADE

## 1. Point sur les masques

Première livraison en cours d'achèvement et de distribution auprès des établissements : 1,515 millions distribués sur le week-end dont :

- 640 000 PA
- 93 800 PH
- 114 700 secteur du domicile et SSIAD
- une dotation CAARUD
- un système de distribution de masques pour les services à domicile via les conseils départementaux (100 000 masques pour l'ensemble des CD de la région). Ce circuit est venu en complément des mesures mises en place via les pharmacies d'officine. Cette démarche a été généralisée au niveau national car jugée pertinente pour les professionnels de secteur.

Une seconde livraison est en cours et va donner lieu à une nouvelle livraison de masques sur les secteurs sanitaire et le médico-social avec un volume de stock plus important.

## 2. Échanges/Questions

### NEXEM :

- Effectivement première dotation lundi et le CD du Puy-de-Dôme propose une seconde dotation. Par ailleurs, une nouvelle dotation sera disponible lundi. En revanche, le reste des équipements de protection est encore une question à prendre en compte.
  - o *M. GLABI refait le point. Dans cette première livraison, la dotation de 8 masques/places pour le secteur PA. Aujourd'hui, une instruction précise une dotation de 5 masques/place. La dotation va donc varier entre 5 et 8 mais l'objectif est de rester sur un maximum de masques/place.*
- Les livraisons de masques sont saluées et les choses se déroulent bien avec les opérateurs. La dotation nationale intègre-t-elle une dotation sur les établissements non médicalisés (FV, FL) ?
  - o *L'instruction précitée détaille une liste de structures mais ce type d'établissements ne semble pas apparaître. Les structures qui effectuent des soins sont les structures prioritaires.*
- Sur les FV, les personnes sont vieillissantes et fragiles et prendre sur la dotation donnée aux établissements qui en ont une n'est pas optimal.
  - o *Les dotations données aux CD vont être doublées et c'est à l'organisme gestionnaire de répartir les dotations entre ses établissements.*
- M. Fabiani alerte sur l'utilisation des masques en tissu qui ne sont utilisables que pour 10 utilisations.
- L'Etat prévoit-il un encadrement des prix sur les masques chirurgicaux ?
  - o *M. Glabi va se renseigner sur ce point.*
- Par rapport aux recommandations du port des masques, l'inspection du travail et les médecins du travail demandent d'équiper l'ensemble des professionnels.
  - o *Le problème est la ressource.*
- Les services à domicile de par la nature de leurs interventions ne disposent d'aucune procédure pour fiabiliser les prises en charge notamment face aux nombreux retours à domicile.
  - o *Signalé déjà la semaine dernière et une procédure est en cours de travail.*

### SYNERPA

- Sur les EHPAD, une logistique conforme à ce qui était prévue.
  - o *Sur les autres protections hors masques, les sur blouses devraient être distribuées de la même manière que les masques.*

### UNA :

- Mandataires et emplois directs : les salariés sont laissés à l'abandon et besoin également de protections des professionnels et usagers.

### URIOPSS :

#### Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

- Quelle est la position de l'ARS concernant la fourniture de masques, y compris FFP2, aux CSAPA et aux CAARUD en région ? UN recensement a été fait au niveau régional pour les CSAPA (mail de Marion Salesses le 26 mars) mais pas pour les CAARUD. Dans le Rhône (mais pas d'infos

actuellement sur les autres départements) les CAARUD ont été dotés de 2 boîtes par semaines, attribués avec ceux des PA-PH. La méthode n'est donc pas très lisible pour les adhérents gérant des CSAPA, des CAARUD, des ACT. Dans ces conditions, il est difficile de rassurer les salariés qui accueillent les usagers.

- *Dotation de 1500 masques pour la région qui compte 13 services CAARUD.*
- L'ordonnance relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux précise que :
  - ↳ le financement des établissements et services sous dotation globale ou forfait global, ne sera pas modifié en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire due à l'épidémie de Covid 19.
  - ↳ la facturation des établissements et services hors dotation/forfait (donc sous prix de journée ou à l'acte par exemple) sera établie à terme mensuel échu sur la base de l'activité prévisionnelle, et ce, sans tenir compte de la sous-activité ou des fermetures temporaires résultant de l'épidémie

Ces dispositions concernent l'ensemble des ESSMS listés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Quid du recours à l'activité partielle ?

- *M. Glabi n'a pas de réponse sur le sujet mais a priori le secteur n'est pas concerné par le chômage partiel.*
- *Christelle SANITAS précise que pour les établissements financés assurance maladie :*
  - *sur la facturation à l'activité, il y aura une prise en compte de l'activité prévisionnel et il y aura maintien des dotations*
  - *on ne sera pas forcément sur des reports d'échéances des ERRD*
    - *Pour les dépôts qui doivent intervenir le 30/4, la plateforme va être ouverte mais on devrait ajouter 4 mois de délai ; idem pour les autres obligations de dépôt type tableau de bord ANAP.*
    - *les coupe pathos : report également jusqu'à fin octobre*
    - *concernant les CPOM, les négociations continuent*
- Accès aux douches et machines à laver : pour les CAARUD proposant des douches et machines à laver : la plupart des accueils de jour (caarud et non caarud) ayant stoppé ces activités, les usagers à la rue se trouvent dans des situations particulièrement difficiles en ce qui concerne l'hygiène. Certains CAARUD pourraient envisager de re proposer ces prestations s'ils avaient la certitude de pouvoir protéger les usagers utilisateurs et les salariés affectés à cette activité. Existe-il des protocoles spécifiques de nettoyage ? sont-ils réalisables par les salariés des CAARUD ? Quel équipement spécifique ? (LA DDCS du Rhône aussi doit normalement interroger l'ARS sur ce point)
  - *Préciser les équipements en dehors des masques*
  - *concernant les protocoles : voir sites Internet du Ministère de la santé et du CPIAS*
- Durée de délivrance des traitements de substitution aux opiacés dans les CSAPA : l'arrêté du 19 mars permet aux pharmacies d'officine, selon conditions, de délivrer jusqu'à 28 jours de TSO par méthadone sirop (limité normalement à 14 jours). Or, rien n'est indiqué concernant les CSAPA ? Ceux-ci peuvent-ils délivrer 28 jours ?
  - *S'ils sont en activité, se conforment à la prescription*

**FHF :**

- Difficultés de personnels à noter
- Beaucoup de communications par téléphone sollicitant des données aux établissements et pas de certitude sur les identités des personnes
  - o *M. Glabi précise qu'il n'y-a pas d'obligation à répondre à toutes les sollicitations. Un travail sur un communiqué de presse est en cours pour une mise à disposition aux établissements et services. Par ailleurs, le ministère souhaite une remontée des données sur les usagers touchés par le COVID. Cette remontée est prévue pour 13H00. M. Glabi fera un retour sur ces données.*
- Certaines entreprises distribuent des bons d'essence pour le personnel hospitaliers mais pas pour le personnel des EHPAD.
- Les EHPAD auront besoin d'oxygène. Il convient d'anticiper les capacités à assurer les besoins à venir ?
  - o *A priori, pas de pénurie mais plutôt des problématiques de fournitures et livraisons. M.Glabi va interroger les pharmaciens de l'ARS pour envisager un contact avec les fournisseurs.*
- Forte sollicitation pour effectuer des tests COVID en EHPAD

#### **FEHAP**

- Pourrait-on envisager des dépistages en intra et non à l'hôpital ? cela a été réalisé en Savoie par exemple et c'est beaucoup plus simple.
  - o Une instruction présente les lieux où peuvent se dérouler les tests et le prélèvement à domicile se fait sur prescription médicale.
- Mise en difficulté sur le secteur PH notamment sur des soins de kinésithérapie à domicile. L'ordre des kinésithérapeutes demande de ne pas intervenir à domicile sauf actes précis. Or les kinésithérapeutes salariés ne sont pas concernés.
  - o *M.Glabi transmet la demande à la direction de l'offre de soins*
- L'ARS sollicite les établissements pour mettre en place des unités mutualisés pour les usagers COVID (suspects ou avérés). Qu'en est-il de la possibilité de transport des résidents entre établissements et entre établissement et domicile (qui et comment ?)?
  - o *L'organisation appartient à chaque organisme gestionnaire et les règles sont les mêmes que d'habitude.*

#### **NEXEM**

- Par rapport aux tests des personnes symptomatiques parmi les salariés, seules seraient concernés les soignants. Cela est mal vécu par les salariés de l'accompagnement.
- Le laboratoire Genbio de Clermont-Ferrand met à disposition des kits de prélèvements. Donc les établissements disposant d'une équipe de soins seraient en mesure de faire les prélèvements en interne si la possibilité leur en était donnée.

#### **FEHAP**

- Levée de boucliers des pompes funèbres sur l'application de la procédure de gestion des décès.
  - o *Une instruction cadrant l'intervention des pompes funèbres doit être élaborée.*

## UNA

- La question des tests cristallise les tensions chez les salariés
- Articulation entre hôpitaux et services à domicile très difficile. Il faut pouvoir anticiper les retours à domicile.

### 3. Plateformes : Astrid LESBROS-ALQUIER, Directrice déléguée Pilotage de l'offre médico-sociale

- Mise en place d'une **plateforme par l'ARS intitulé MEDGO** pour que les professionnels puissent s'inscrire pour les secteurs sanitaire et médico-social. Sera mis en œuvre début de la semaine prochaine avec une priorité dans un premier temps pour les EHPAD et SSIAD. L'enjeu est de mettre en relation l'offre et la demande. Puis inscription du secteur ph.
- **Plateforme URIOPSS** : met en relation les salariés
- 2 Plateformes DRJSCS : met en relation avec les étudiants et pour les bénévoles
- Un travail avec l'OPCO santé est également lancé.

L'objectif est d'organiser les urgences de ce week-end pour les établissements qui se retrouveraient en danger et avec la possibilité de réquisitionner du personnel. Les établissements doivent contacter l'ARS sur la boîte mail dédiée au niveau des DT.

L'ARS va faire passer les liens informatiques de toutes ces plateformes.